



ELABORATION DU PRPGD
CCES n°4bis du 16/10/2020

CCES (Commission de Consultation, d'Evaluation et de Suivi) DU PRPGD

COMPTE-RENDU DE LA CCES N° 4bis DU 16/10/2020

DATE

16/10/2020

PARTICIPANTS	ORGANISME / FONCTION	CONTACTS
Ali Saindou Dimassi	CD976 – DEDDE / directeur	Ali.saindou@cg976.fr 02 69 64 99 07
Anne Marjoux	CD976 – DEDDE Responsable Déchets et Economie Circulaire	anne.marjoux@cg976.fr 02 69 64 99 11
Fatimati Abdillahi	CD976 – DEDDE Chargée d'étude suivi et évaluation des plans déchets	fatimati.abdillahi@cg976.fr
Ihab Ismail	DEAL - Chef de l'Unité Appui aux Projets Environnementaux Service d'Appui aux Équipements Collectifs	ihab.ismail@developpement-durable.gouv.fr 06 39 69 64 55 – 02 69 64 83 86
Elisabeth NIZERY	ADEME Mayotte	elisabeth.nizery@ademe.fr
Ibrahim Ahmed Combo	SIDEVAM976 – DGST, DGS par interim	ibrahim.ahmed.combo@sidevam976.fr 06 39 27 00 93
Bacar Youssouf	SIDEVAM976 Chargé de prévention	bacar.youssouf@sidevam976.fr
Anissa Aboudou	CCPT	anissa.aboudou@cc-petiteterre.fr 06 39 24 72 62
Hassad Aly	3CO	h.aly@3co-mayotte.fr
Anne-Sophie DUROISIN	CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)	aduroisin@cress-mayotte.org
Jean-Luc Delmas	STAR MAYOTTE	jean-luc.delmas@suez.com
Eric Bugna	SFE	Contact@ebemayotte.com 06 39 60 00 00
Manuella Grimault	MNE - Mayotte Nature Environnement	Coordination.mne@gmail.com 06 39 76 60 60
Houlam CHAMSSIDINE	MNE - Mayotte Nature Environnement	houlam.chamssidine@gmail.com
Eric Naudin	MIP - Mayotte Ile Propre	naudineric@laposte.net 06 39 01 98 84
Grégory Autrand	ELCIMAI ENVIRONNEMENT	gautrand@elcimai.com 06 92 71 05 66

1/ Objet de la réunion

La réunion a pour objet la validation du PRPGD avant d'initier la phase d'instruction et enquête publique préalable à l'adoption du plan par le CD.

Le quorum de 15 participants disposant du droit de vote n'a pas été atteint lors de la CCES du 21/09/2020. Conformément à l'Article 11 du règlement intérieur de la CCE, celle-ci a donc été convoquée à nouveau ce 16/10/2020, et le quorum n'est pas nécessaire.

La CCES du 16/10/2020 a réuni 11 membres, et 2 votants supplémentaires, soit 13 votants :

- 12 membres de la CCES présents : CDM, DEAL, ADEME, SIDEVAM976, CCPT, 3CO, CRESS, STAR MAYOTTE, SFE, MNE, MIP
- 2 membres de la CCES ayant donné pouvoir au CDM pour valider le PRPGD : Plateforme interfilières REP, CITEO

(à noter que le bureau d'études ELCIMAI ne dispose pas du droit de vote).

La présentation qui figure en annexe au présent CR rappelle :

- **Avancement de la mission**
- **Présentation des plans d'actions**
 - o Prévention
 - o Gestion
 - o Economie circulaire
- **Bilan sur le positionnement des acteurs**
- **L'évaluation environnementale du PRPGD**
- **Planning du PRPGD**
- **Consultation**
- **Le rôle à venir de la CCES**

2/ Bilan des échanges

Le bureau d'études met en avant les modifications faites suites aux remarques suivantes lors de la dernière CCES du 21/09 :

- **CCIM + CRESS** : les chambres consulaires ne pourront être porteuses des actions que sous réserve d'obtention des financements qui lui permettront de fournir les moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des actions.
- Afin de sécuriser le SIDEVAM976, le libellé de l'action X a été complété par (en gras ci-après) : « Réaliser une étude stratégique d'optimisation de l'organisation de la pré-collecte, la collecte en PAP et en PAV pour augmenter les taux de captages et la qualité du tri **et mettre en œuvre les recommandations de l'étude** »
- Mention à titre d'exemple des produits dangereux de saisies des douanes, cadavres et sous-produits animaux destinés à l'équarrissage dans l'action AZ (Encourager le développement de valorisation locale de déchets dangereux) et dans le chapitre 6.2.7/ Valorisation de déchets dangereux (dans la section 6.2/ Evolution du parc des installations de traitement.

- Ajout une sous-action B-5 dans la fiche action B : B-5 : mobilisation des metteurs sur le marché (cette sous-action consiste à mobiliser les metteurs sur le marché qui n'adhèrent pas à CITEO et les adhérents à mobiliser sur la réduction du sur-emballage).
- dans l'action E, ajout de : « La sensibilisation et formation des élus aux moyens de sensibilisation et répression de type brigades de l'environnement et aux retours d'expérience sur et hors territoire est jugé importante. »
- dans l'action AT, ajout de : « La mise en place de moyens de sensibilisation et de répression de type brigades de l'environnement est jugée par la CCES comme un levier potentiellement efficace pour limiter les dépôts sauvages et sanctionner les incivilités. Le recours à ces moyens sera à valider localement par les élus, notamment dans les PLPDMA. »
- Actions AU et AV, ajout de la mise en place de contrôles dans le descriptif tel que suit, mais également le « nombre de contrôles » dans les indicateurs :
 - Action AU- Faire émerger des installations de valorisation de déchets inertes : « Les pratiques illicites comme les dépôts sauvages sont un frein majeur à l'émergence de filières de valorisation de déchets inertes. Ce frein sera à lever par la mise en place de contrôles, avec les moyens adaptés. »
 - Action AV- Faire émerger des installations de valorisation de déchets inertes : « Les pratiques illicites comme les dépôts sauvages sont un frein majeur à l'émergence de filières de valorisation des DAE et déchets recyclables du BTP. Ce frein sera à lever par la mise en place de contrôles, avec les moyens adaptés. »
- **Proposition de nouvelle action par STAR MAYOTTE :**
Faisant état d'un manque de compétences locales (par exemple de mécaniciens maîtrisant les réparations des circuits hydrauliques...) et de formation sur le territoire (par exemple par de formation CACES pour les chauffeurs de camion à grappins), dans divers métiers liés à l'environnement, STAR MAYOTTE craint que le PRPGD puisse difficilement être mis en œuvre sans une montée en puissance des compétences qui passerait par des formations initiales et des formations continues.
STAR MAYOTTE propose de développer un partenariat avec le Rectorat pour le développement des métiers de l'environnement (sachant que certaines formations pourront servir à d'autres secteurs qui manquent également de main d'œuvre qualifiée, comme les mécaniciens hydrauliques dans le secteur du BTP).
Les membres de la CCES approuvent l'ajout d'une nouvelle fiche action en ce sens.

- Suivi de la mise en œuvre du PRPGD : la réglementation prévoit un suivi annuel de la mise en œuvre du PRPGD. La CCPT fait remarquer que cette fréquence est insuffisante. Cet avis est partagé par la CCES. Il est donc rappelé que :
 - o ce délai est un minimum réglementaire, et que le CD peut convoquer la CCES à fréquence plus régulière, et la convoquera probablement semestriellement voire trimestriellement au moins sur les premières années pour enclencher la dynamique. Les membres de la CCES peuvent également demander au CD la tenue de CCES en cours de mise en œuvre s'ils jugent qu'il est nécessaire d'augmenter la fréquence des réunions.
 - o Les porteurs et partenaires de chaque action devront par ailleurs tenir des réunions de travail plus régulièrement pour initier et suivre les actions sur lesquels ils sont impliqués.

3/ Prise en compte des commentaires de la CCES dans une nouvelle version du projet de PRPGD

La proposition de STAR MAYOTTE, validée par les membres présents a été prise en compte par l'ajout d'une fiche action (n°BJ) dans la nouvelle version du projet de PRPGD ci-jointe.

Le projet de fiche action a été soumis à l'approbation du Rectorat et de SUEZ (co-porteurs de l'action) en date du 05/11/2020 avant intégration définitive au projet de PRPGD.

C'est donc cette nouvelle version légèrement amendée qui sera soumise à la consultation.

4/ Vote

Le projet de PRPGD est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité des 12 membres de la CCES présents et des 2 membres de la CCES ayant donné pouvoir au CDM pour valider le PRPGD, sous réserve de l'ajout de la fiche action pour la mise en place de formations aux métiers liés à la gestion des déchets et à l'environnement.